
CIRCULAIRE AU CLERGE DE L'ÉGLISE DE MONTREAL

Le siège vacant

Archevêché de Montréal, le 31 décembre 1896.

Messieurs,

Vous avez déjà appris la nouvelle de la mort de Mgr Edouard-Charles Fabre, notre archevêque. C'est hier soir, à 11 h. 6 minutes que Sa Grandeur a rendu son âme à Dieu.

Pour administrer le diocèse pendant la vacance du siège, mes vénérables confrères, les chanoines de la cathédrale, conformément au droit canonique, m'ont nommé vicaire capitulaire.

Vous annoncerez aux fidèles et aux communautés religieuses la perte douloureuse que nous venons de faire. Vous les inviterez à prier et à faire la sainte communion pour notre premier Pasteur.

Le service de Monseigneur aura lieu mardi, le 5 de janvier, à la cathédrale, à 10 h. de l'avant-midi.

Vous devrez faire chanter un service dans vos églises, et autant que possible, dans les chapelles des communautés, dans le cours de janvier.

La volonté formelle de Monseigneur est qu'on ne mette ni fleurs, ni inscriptions dans les églises, et qu'on ne fasse aucune oraison funèbre, ni allocution, à l'occasion de l'annonce de sa mort ou des services, pas même à la cathédrale.

Pour prévenir toute incertitude nous déclarons ce qui suit :

1o Nous continuons, tant qu'il n'en sera pas réglé autrement, toutes les facultés extraordinaires accordées par écrit par Monseigneur défunt ;

2o Quant aux facultés accordées verbalement, on devra en demander le renouvellement avant la fin de janvier prochain (1897) ;

3o Nous renouvelons et continuons toutes les ordonnances, statuts et règlements de discipline actuellement en vigueur dans le diocèse.

Pour assurer la prompte expédition des affaires, nous avons nommé M. le chanoine Archambeault, chancelier, notre vice-gérant.